

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.06.2022

Numéro de version 2.0

Révision: 23.06.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Tofa

Code du produit: 100505, 100506

Numéro d'enregistrement W7134-2

UFI: HDS0-W0SU-D00R-PSV9

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation SU1 Agriculture, sylviculture, pêche

Catégorie du produit PC27 Produits phytopharmaceutiques

Emploi de la substance / de la préparation Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Producteur/fournisseur:

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

Fax +41 (0)62 746 80 08

info@staehler.ch

www.staehler.ch

##### Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

Fax +41 (0)62 746 80 08

info@staehler.ch

www.staehler.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Lact. H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### Pictogrammes de danger



GHS07



GHS09

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 23.06.2022

Numéro de version 2.0

Révision: 23.06.2022

**Nom du produit:** Tofa

(suite de la page 1)

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluorobiphényl-2-yl)pyrazole-4-carboxamide  
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one  
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

· **Mentions de danger**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· **2.3 Autres dangers**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 907204-31-3	3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluorobiphényl-2-yl)pyrazole-4-carboxamide ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Lact., H362	26,53%
CAS: 68425-94-5	naphthalenesulfonic acid, sodium salt, polymer with formaldehyde ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	<5%
CAS: 102980-04-1	Benzolsulfonsäure, hydroxy-, Polymer mit Formaldehyd, Phenol und Harnstoff, Natriumsalz Aquatic Chronic 3, H412	<5%
CAS: 2682-20-4 EINECS: 220-239-6	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330 ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 ⚠ Skin Sens. 1A, H317	<0,01%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Aquatic Acute 1, H400 ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	<0,01%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 23.06.2022

Numéro de version 2.0

Révision: 23.06.2022

**Nom du produit: Tofa**

(suite de la page 2)

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Éviter le contact avec la peau, les yeux et le vêtement.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:**  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.  
En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.
- **Après ingestion:**  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Recourir à un traitement médical.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Carbon dioxide (CO<sub>2</sub>)  
Monoxyde de carbone (CO)  
Chlorure d'hydrogène (HCl)  
Fluorure d'hydrogène (HF)  
Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Éviter tout contact avec les yeux, avec la peau et avec le vêtement.  
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.  
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 23.06.2022

Numéro de version 2.0

Révision: 23.06.2022

**Nom du produit: Tofa**

(suite de la page 3)

**· 6.4 Référence à d'autres rubriques***Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.**Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.**Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger***Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.***· Préventions des incendies et des explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.***· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:***Ne conserver que dans le fût d'origine.**A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.***· Indications concernant le stockage commun:***Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.***· Autres indications sur les conditions de stockage:***Interdire l'accès aux enfants.**Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.**-10 °C - 40 °C***· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)***Produit phytosanitaire**Produit destiné à l'agriculture.***RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· 8.1 Paramètres de contrôle****· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:***Sans autre indication, voir point 7.***· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:***Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.***· Remarques supplémentaires:***Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.***· 8.2 Contrôles de l'exposition****· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:***Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.**Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.**Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.**Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.**Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail..***· Protection respiratoire:***Filtre à gaz pour gaz/vapeurs organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A).***· Protection des mains:***Gants de protection**Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.**EN 374*

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.06.2022

Numéro de version 2.0

Révision: 23.06.2022

**Nom du produit: Tofa**

(suite de la page 4)

**· Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

 Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,4$  mm

**· Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**· Protection des yeux:**


Lunettes de protection hermétiques

EN 166

**· Protection du corps:**

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

**· Mesures de gestion des risques**

L'utilisation de ce produit à titre professionnel par des femmes enceintes ou des mères qui allaitent ou des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**· Indications générales.**
**· Aspect:**
**Forme:**

Liquide

**Couleur:**

Crème

**· Odeur:**

Fruitée

**· Seuil olfactif:**

Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.

**· valeur du pH à 20 °C:**

6-8 (1%)

**· Changement d'état**
**Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** 100 °C (Angabe für das Lösemittel)

**· Point d'éclair**

Aucun données existants.

**· Température d'inflammation:**

&gt;650 °C

**· Température d'auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

**· Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

**· Pression de vapeur à 20 °C:**

23 hPa (Lösemittel)

**· Densité à 20 °C:**

 1,13 g/cm<sup>3</sup>
**· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Dispersable

**· Coefficient de partage: n-octanol/eau:**

Non déterminé.

**· Viscosité:**
**Dynamique à 20 °C:**

39 mPas

**Cinématique:**

Non déterminé.

**· 9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 23.06.2022

Numéro de version 2.0

Révision: 23.06.2022

**Nom du produit: Tofa**

(suite de la page 5)

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- **10.5 Matières incompatibles:**
  - Acide fort
  - Base fort
  - Oxydant fort
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Pas de réaction dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**  
Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.  
Données expérimentales/calculées:  
DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)  
Aucune mortalité n'a été constatée.  
CL50 rat (par inhalation): > 5,9 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)  
Aucune mortalité n'a été constatée. Test réalisé avec un aérosol contenant des particules respirables.  
DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)  
Aucune mortalité n'a été constatée.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Possible sensibilisation de la peau après contact.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.  
Données relatives à : Fluxaproxad  
Evaluation du caractère cancérogène: Indications d'effet cancérogène possible en expérimentation animale. L'effet est causé par un mécanisme spécifique chez l'animal qui n'a pas d'équivalent chez l'homme.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.  
Données relatives à : Fluxaproxad  
Evaluation de la toxicité pour la reproduction: Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité. Peut être dangereux pour l'enfant via l'allaitement.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.  
Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.  
Données relatives à : Fluxaproxad  
Evaluation de la toxicité après administration répétée: Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée.

(suite page 7)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.06.2022

Numéro de version 2.0

Révision: 23.06.2022

**Nom du produit:** Tofa

(suite de la page 6)

- **Danger par aspiration**  
Pas de danger par aspiration attendu.  
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

EC10 72h	1,72 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
EC50 48h	109,23 mg/l (daphnia magna)
EC50 72h	13,12 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)
LC50 96h	0,97 mg/l (carpe)

#### 907204-31-3 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluorobiphényl-2-yl)pyrazole-4-carboxamide

NOEC 21d	0,5 mg/l (daphnia magna)
NOEC 33d	0,0359 mg/l (poisson) (Pimephales promelas)

- **12.2 Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.  
Données relatives à : Fluxapyroxad  
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.  
Données relatives à : Fluxapyroxad  
Facteur de bioconcentration (FBC): 36 - 37 (28 j), Lepomis macrochirus (Méthode OCDE 305)  
Ne s'accumule pas dans les organismes.

- **12.4 Mobilité dans le sol**

Données relatives à : Fluxapyroxad  
Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

- **Effets écotoxiques:**

- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

- **Code déchet:** 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.06.2022

Numéro de version 2.0

Révision: 23.06.2022

Nom du produit: *Tofa*

(suite de la page 7)

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- **14.5 Dangers pour l'environnement:** Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : 3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluorobiphényl-2-yl)pyrazole-4-carboxamide UN3082
- **ADR, IMDG, IATA** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Fluxapyroxad)
- **ADR** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Fluxapyroxad)
- **IMDG, IATA**
- **ADR, IATA**



- **Classe** 9 Matières et objets dangereux divers.
- **Étiquette** 9

· **IMDG**



- **Class** 9 Matières et objets dangereux divers.
- **Label** 9
- **ADR, IMDG, IATA** III
- **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)
- **Marquage spécial (IATA):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières et objets dangereux divers.
- **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 90
- **No EMS:** F-A, S-F
- **Stowage Category** A

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

· **Indications complémentaires de transport:**

- **ADR**
- **Quantités limitées (LQ)** 5L
- **Quantités exceptées (EQ)** Code: E1
- **Catégorie de transport** 3
- **Code de restriction en tunnels** -

- **IMDG**
- **Limited quantities (LQ)** 5L
- **Excepted quantities (EQ)** Code: E1

- **"Règlement type" de l'ONU:** UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUXAPYROXAD), 9, III

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- **Évaluation de la sécurité chimique**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique

(suite page 9)



**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 23.06.2022

Numéro de version 2.0

Révision: 23.06.2022

**Nom du produit: Tofa**

(suite de la page 8)

**· Indications sur les restrictions de travail:**

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52):

Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2):

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

**· Classe de pollution des eaux:**

Il est impossible que des produits phytosanitaires aient accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséquent il n'est pas nécessaire de classer et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution des eaux.

**· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

Eviter chaque contact inutile avec le produit.

L'emploi abusif peut nuire à la santé.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**· Phrases importantes**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**· Service établissant la fiche technique: Stähler Suisse SA****· Contact:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00 / Fax.: +41 (0) 62 746 80 08

info@staehler.ch

www.staehler.ch

**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 23.06.2022

Numéro de version 2.0

Révision: 23.06.2022

**Nom du produit: Tofa**

(suite de la page 9)

*Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2**Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A**Lact.: Toxicité pour la reproduction – effets sur ou via l'allaitement**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3***\* Données modifiées par rapport à la version précédente**